



# CONTRAT DES SERVICES ÉDUCATIFS 2017-2018 PRIMAIRE

SPÉCIMEN

VEUILLEZ RETOURNER UNE COPIE, DUMENT SIGNÉE, DU PRÉSENT CONTRAT.

**ENTRE :** PENSIONNAT NOTRE-DAME-DES-ANGES  
5680, boulevard Rosemont  
Montréal (Québec), H1T 2H2  
Téléphone : 514-254-6447

**ET :**

Nom, prénom de l'élève	
Nom du répondant financier	Changement de nom du répondant financier, s'il y a lieu
Adresse	
Ville	
Téléphone :	Code postal Téléphone

En signant le présent contrat, j'inscris mon enfant au Pensionnat Notre-Dame-des-Anges pour y recevoir en français, entre le 25 août 2017 et le 22 juin 2018 les services d'enseignement en formation générale appropriée à son niveau, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, ses textes d'application (verso) et les règlements du Pensionnat Notre-Dame-des-Anges.

Je m'engage à acquitter les droits liés à ces services selon les modalités suivantes:

. Droits d'inscription	160 \$	payable le jour de l'inscription (non remboursable)
. Frais pour la détermination de l'admissibilité	50 \$	payable le jour de l'inscription (non remboursable)
. Frais d'adhésion annuels Fondation PNDA	20 \$	(facultatif) par enfant, payable le 1er septembre 2017 (chèque libellé au nom du Pensionnat Notre-Dame-des-Anges)
. Droits de scolarité	3 265 \$	
. Frais de garde du midi	665 \$ *	
. Activités étudiantes	255 \$	
<b>Total</b>	<b>4 185 \$</b>	<b>payable comme suit :</b>

\* Si votre enfant va dîner à la maison, veuillez déduire les frais de garde du midi  et nous l'indiquer en cochant dans la case ci-contre.

		Dates des versements	SVP cochez l'option choisie
1. En un (1) seul versement de	4 185.00 \$	le 01-09-17	<input type="checkbox"/>
<u>OU</u>			
2. En deux (2) versements égaux de	2 092.50 \$	le 01-09-17 et le 01-02-18	<input type="checkbox"/>
<u>OU</u>			
3. En quatre (4) versements égaux de	1 046.25 \$	le 01-09-17, le 01-11-17 le 01-01-18 et le 01-04-18	<input type="checkbox"/>

**Le montant des frais de scolarité compris dans le prix du contrat cité plus haut, pourra être majoré, le cas échéant, d'un montant maximal égal à la diminution de la subvention prévue par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Dans l'éventualité où cette augmentation empêcherait le signataire d'honorer ce contrat, il pourra le résilier.**

NOTES:

- a) Les frais pour le service de garde avant 7h45 et après 15h45 seront facturés en septembre 2017, selon vos besoins. Il faudra calculer environ 950 \$ pour un service jusqu'à 17 h.
- b) Un reçu sera émis pour les frais d'adhésion à la Fondation PNDA.
- c) De plus, il faudra prévoir environ 400 \$ pour le matériel scolaire et un minimum de 300 \$ pour l'uniforme scolaire.

## CONTRAT ÉTABLI AVEC CLAUSE SPÉCIALE

- non applicable -

Signature obligatoire au verso ---